



# Module Football et Handicaps

Total volume horaire : 16 heures

<b>Objectifs</b>	<p>Connaître les caractéristiques des personnes en situation de handicaps en lien avec les pratiques de type « football »</p> <p>Connaître les différentes pratiques « football » proposées par la FFSA et la FF HANDISPORTS</p> <p>Appréhender les acteurs et les contextes de ces pratiques.</p> <p>S'initier aux compétences pédagogiques pertinentes avec les publics concernés</p> <p>Mettre en place des actions visant à développer ces pratiques</p>
<b>Public concerné</b>	<p>Educateurs toutes catégories</p> <p>Accompagnateurs d'équipes</p> <p>Joueurs, dirigeants, parents</p> <p>Arbitres</p>
<b>Prérequis</b>	<p>Etre licencié(e) FFF</p> <p><b>Sous licence U17 ou 16 ans révolus</b></p>
<b>Programme</b>	<p><b>Journée 1</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Enjeux sociétaux et sportifs de la pratique pour des publics en situation de handicaps</li><li>➤ Approche du cadre réglementaire</li><li>➤ Connaissance des publics et des pratiques pour des personnes en situation de handicaps mentaux</li><li>➤ Mise en situation pédagogique avec du public en situation de handicap mental</li></ul> <p><b>Journée 2</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Connaissance des publics et des pratiques pour des personnes en situation de handicaps physiques</li><li>➤ Découverte et initiation à des pratiques spécifiques : cécifoot – foot fauteuil</li><li>➤ Développement des différentes pratiques pour des personnes en situation de handicaps dans des structures FFF (Club)</li></ul>
<b>Méthodes et Supports</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Pédagogie de l'action</b> : Mise en situation pratique, observation, découvertes de nouveaux savoirs, mise en situation pratique</li><li>- Supports pédagogiques : vidéos, diaporamas ou documentations remises aux stagiaires</li><li>- Livret stagiaire remis en début de formation</li></ul>
<b>Informations complémentaires</b>	<p><b>Validation du module.</b></p> <p><b>Partie complémentaire</b> : Délivrance d'une attestation de participation, sous condition d'avoir été présent sur l'ensemble de la session (8h00).</p>

Pour plus de renseignements, contactez l'IR2F de votre ligue